

DÉPÔT DE BAGAGES

Réduction: aucune, prix forfaitaire

Ⓞ Uniquement en gare de Bruxelles-Midi

OÙ ?

Uniquement en gare* de Bruxelles-Midi

POUR QUI ?

Pour tout public.

QUELS BAGAGES POUVEZ-VOUS METTRE EN DÉPÔT ?

Les objets d'un poids inférieur à 30 kg.

Attention : les bagages suivants ont le droit d'être exclus du dépôt :

- Objets d'un poids supérieur à 30 kg.
- Objets en raison de leur nature, valeur, volume, dimensions ou état.
- Bagages dont l'état est défectueux, l'emballage insuffisant ou qui présentent des signes manifestes d'avarie.

QUELS BAGAGES NE POUVEZ-VOUS PAS METTRE EN DÉPÔT ?

- Les matières et objets dangereux, notamment les armes, les matières et objets explosifs ou inflammables, les matières comburantes, toxiques, radioactives et corrosives.

Le personnel mandaté de la SNCB a le droit de s'assurer, en votre présence, de la nature des objets mis en dépôt, quand il existe des motifs sérieux quant à la présence de ces matières ou objets. En cas de refus ou d'absence de votre part, il peut être recouru à l'intervention d'un officier de la police judiciaire. Les coûts liés à leur détection vous seront imputés.

- L'argent liquide, les chèques, les cartes de banque et de crédit, les bijoux, les pierres précieuses, etc.
- En cas de non-respect des dispositions précitées, le détenteur du bulletin de dépôt est tenu de payer la surtaxe fixée dans « Tarifs », indépendamment des indemnités éventuelles pour le dommage causé à la SNCB.

A QUEL PRIX ?

Vous payez un prix forfaitaire par objet et par jour calendrier.

PROCEDURE A SUIVRE

Lors de l'acceptation en dépôt de votre objet, un bulletin de dépôt mentionnant la nature, le nombre et - si souhaité - le poids total de vos objets vous est remis.

Les objets mis en dépôt sont conservés dans la gare où vous avez reçu le bulletin de dépôt et restitués contre remise du bulletin. La SNCB n'est pas tenue de vérifier si le détenteur du bulletin est l'ayant droit.

Si la SNCB prend en dépôt vos objets dont l'état est défectueux, l'emballage insuffisant ou qui présentent des signes manifestes d'avaries, une mention appropriée sera apposée sur le bulletin de dépôt. L'acceptation du bulletin de dépôt portant une telle mention est considérée comme preuve que vous reconnaissez l'exactitude de cette mention.

**voir lexique*



CONTESTATION LORS DE LA RESTITUTION DE VOTRE OBJET

Si vous refusez de reprendre le bagage mis en dépôt ou si vous contestez son état, vous pouvez recourir à la procédure prévue à la loi du 6 avril 2010 (*Loi relative à la conservation obligatoire auprès d'un transporteur ferroviaire des bagages et marchandises perdus, abandonnés ou non réclamés*).

La SNCB est autorisée à remettre à l'entreprise avec laquelle elle a conclu un accord de recyclage (Les Petits Riens ASBL), les objets non réclamés dans un délai de 50 jours, à partir du jour de la mise en dépôt.

RESPONSABILITE DE LA SNCB

La responsabilité de la SNCB pour les objets mis en dépôt est limitée aux obligations du dépositaire.

En cas de perte totale ou partielle ou d'avarie du bagage par la SNCB, le montant de l'indemnité est limité à un montant publié dans « Tarifs » par colis.

